

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
FRANÇAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Séance du mercredi 15 septembre 1926. — La politique canadienne et les questions douanières. — Le commerce extérieur canadien. — La situation économique canadienne. — Congrès médical. — Industrie de l'automobile. — La pêche à Terre-Neuve. — L'exportation de la laine. — Règlement d'importation en France. — Nouveaux coefficients de majoration des droits de douane à l'entrée en France. — Elevage des animaux à fourrure. — Situation vinicole en Algérie. — Foire-Exposition de Nice. — Propositions d'affaires.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Séance du mercredi 15 septembre 1926

Etaient présents :

MM. Henri Jonas, président ; A. Tarut, trésorier ; J. I. Eddé, E. Saint-Loup, E. Mériot, M. Aubin, J. Fichet et H. B. de Passillé, secrétaire.

S'étaient excusés : MM. Lucien Besnard et M. J. Quedrué retenus à leurs bureaux au dernier moment.

MM. de Vitrolles, Consul Général de France et H. de Clerval, Attaché Commercial de France assistaient à la réunion.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Eddé, membre actif résidant le plus souvent en France et actuellement à Montréal en voyage d'affaires annuel.

M. Eddé remercie M. Jonas de son aimable accueil et assure la Chambre de son dévouement et de son concours.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture des demandes d'adhésions de la maison H. Ramspacher (baguettes et moulures pour cadres) de St-Dié (Vosges) et de M. Joseph Boyer, noix et cerneaux et huiles de noix à Sarlat (Dordogne). Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

M. Odiau, membre actif résidant en France nous a écrit pendant les vacances au sujet d'un changement d'adresse ; par la même occasion, il invite les membres de la Chambre à aller le voir à La Flèche, si l'occasion se présente pour eux de voyager dans cette région.

CORRESPONDANCE.—Depuis la dernière séance, le Secrétariat a reçu 109 lettres et en a expédié 76. Parmi cette correspondance on remarque 4 demandes de renseignements de notoriété et 4 litiges.

Des maisons françaises nous ont demandé des agents pour les produits suivants :

raisins secs sultanines ; huile de noix, sardines, conserves alimentaires, truffes, poterie d'étain et couverts en métal aciéré, tapis algériens, tissus élastiques, bretelles, jarrettières, articles de Paris, crêpes Georgette, satins, crêpes de Chine, imprimés sur crêpes, vaporisateurs de toilette, feutres pour fabriques de papier, appareils rayons X, moteurs Renault, 480 c.v.

On nous a demandé de France une représentation de maisons canadiennes pour du blé, et une de cellulose pour la fabrication de la soie artificielle.

Nous avons reçu également 3 demandes d'emploi.

Au sujet des feutres de papeterie, M. de Vitrolles fait connaître qu'il a eu occasion de voir les feutres d'imprimerie du journal "La Presse" ; ces feutres viennent des Etats-Unis, mais coûtent très cher, il croit que les feutres français auraient chance de trouver un débouché.

M. de Passillé explique qu'il a fait toute une enquête au sujet des débouchés qui pourraient avoir les feutres français sur le marché canadien dans l'intérêt de la maison en question ; il a envoyé des échantillons des feutres demandés par l'industrie locale, sans résultat pratique.

Relativement à la question publicité, dans notre Bulletin, M. de Clerval qui reçoit le journal "Paris-Canada" demande si nous ne pourrions comme ce dernier, publier des annonces de maisons françaises.

La question de la publicité à obtenir pour notre bulletin est discutée et finalement M. Fichet annonce qu'il nous enverra prochainement une personne s'occupant de rechercher de la publicité à la commission.

M. Aubin suggère de faire un peu d'illustration dans le Bulletin.

M. de Clerval estime que le bulletin, tel qu'il est actuellement est intéressant pour les Français, mais qu'on pourrait y insérer des articles à l'intention des Canadiens afin de faciliter le recrutement de membres parmi eux.

M. Jonas est d'opinion que l'insertion des cours de Bourse est d'un intérêt trop restreint ; cette publication sera dorénavant supprimée.

Pour ce qui a trait à la question douanière, relativement à la majoration de 20%, M. Aubin rappelle qu'Ottawa a demandé de préciser les prix des marchandises anglaises et d'envoyer les tableaux de comparaison de prix des fabricants de Roubaix-Tourcoing.

M. de Passillé fait remarquer que nous avons demandé ces prix aux groupements français qui n'ont pas voulu les donner sous prétexte que c'était chose impossible.

M. Aubin admet que c'est presque impossible pour des fabricants français de savoir exactement quels sont les prix de revient de leurs concurrents, excepté en ce qui concerne la différence de prix de la main-d'œuvre. Il suggère d'écrire à nouveau au Comité de la Laine.

M. de Vitrolles estime qu'il est préférable d'attendre. Le Canada vient de procéder à de nouvelles élections, il est possible qu'avec un changement de gouvernement, de nouvelles dispositions douanières puissent être obtenues.

M. Aubin signale les difficultés nouvelles occasionnées par l'exigence de la douane d'obtenir, indépendamment de la facture certifiée, un certificat monétaire du pays d'origine. Les banques françaises refusent de signer ces certificats sur les factures douanières.

M. Tarut donne un exposé de la situation financière qui se chiffre par un déficit de 995 dollars à l'heure actuelle. Il nous reste à Paris un reliquat de 19,712 francs et une encaisse ici de 12 dollars. Nous attendons aussi quelques rentrées d'ici la fin de l'année, mais peu de chose et nous pouvons compter sur un déficit de 14 à 1500 dollars.

M. Jonas est d'avis que trouver de la publicité serait le meilleur moyen d'améliorer notre situation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 5 heures 20.

La Politique canadienne et les questions douanières

Depuis notre Bulletin de juillet dernier, nous n'avons donné aucun nouveau renseignement à nos lecteurs au sujet de la question des majorations des prix de factures françaises par la douane canadienne : c'est que la situation politique locale avait arrêté toute possibilité de décision nouvelle à ce propos de la part du Ministère des Douanes.

En effet, le parti libéral au pouvoir n'avait pas au Parlement une majorité suffisante, et mis en minorité à fin juin dernier, le ministère avait dû démissionner et avait été remplacé par un gouvernement conservateur.

La position politique de ce dernier était d'ailleurs des plus précaires et les deux grands partis canadiens se

partageant à peu près également les voix au Parlement ne pouvaient gouverner utilement ni l'un ni l'autre.

En présence de cette situation inextricable, un décret de dissolution du Parlement a été obtenu du gouverneur général et de nouvelles élections législatives ont eu lieu le 14 septembre.

Le résultat de cette consultation électorale a été une appréciable victoire pour le parti libéral qui compte maintenant 119 députés contre 91 conservateurs. Le très Honorable W. L. Mackenzie-King, chef du parti libéral a donc repris le pouvoir dans des conditions plus stables, et il vient de constituer son cabinet ainsi qu'il suit :

Premier Ministre et ministre des affaires étrangères, président du Conseil Privé, le Très Honorable William-Lyon Mackenzie-King.

Ministre des finances, l'hon. James A. Robb.

Ministre de la justice, l'hon. Ernest Lapointe.

Ministre des chemins de fer, l'hon. Charles-A. Dunning.

Ministre de l'intérieur, surintendant général des affaires indiennes et ministre des mines, l'hon. Charles Stewart.

Ministre des travaux publics, l'hon. J. C. Elliott.

Ministre de l'agriculture, l'hon. W. R. Motherwell.

Ministre du commerce, l'hon. James Malcolm.

Ministre des douanes et de l'accise, l'hon. W. D. Euler.

Ministre de la santé et de rétablissement civil des soldats, l'hon. Dr. J. H. King.

Ministre de l'immigration et de la colonisation, l'hon. Robert Forke.

Ministre des postes, l'hon. P. J. Veniot.

Ministre de la marine et des pêcheries, l'hon. P. J. A. Cardin.

Solliciteur général, l'hon. Lucien Cannon.

Secrétaire d'Etat, l'hon. Fernand Rinfret.

Ministre du travail, l'hon. Peter Heenan.

Ministre sans portefeuille, l'hon. Raoul Dandurand.

Ministre de la défense nationale, nomination retardée.

L'ancien ministre des Douanes, l'hon. Boivin étant mort depuis la chute du Ministère libéral au printemps dernier, a été remplacé par l'hon. W. D. Euler, et c'est avec ce dernier que devront être reprises les négociations tendant à faire exonérer les marchandises françaises, dans la plus large mesure possible, de la majoration de 20% sur les prix de factures, majoration si préjudiciable aux intérêts français en notre pays canadien.

Nous croyons savoir que les pourparlers précédemment engagés avec l'ancien gouvernement King étaient en bonne voie lors de son retrait du pouvoir, et nous avons tout lieu de penser que les légitimes revendications du gouvernement français seront étudiées avec sympathie par le nouveau Ministre des Douanes. La Théco-Slovaquie a vu récemment rapporter, en ce qui la concerne, cette même mesure de majoration de 20% du fait de la stabilisation de sa monnaie, stabilisa-

tion faite d'ailleurs à un cours très bas, et ce précédent semble de bon augure pour notre propre cause.

Le Commerce extérieur canadien

Le sommaire du Commerce du Canada montre que la valeur des importations pour consommation a atteint \$88,604,911 en juillet 1926, au lieu de \$81,402,403 en juillet 1925 et de \$72,631,365 en juillet 1924.

Les importations du Royaume-Uni ont atteint une valeur de \$14,734,345 en juillet 1926, contre \$14,669,250 en juillet 1925 et \$13,680,327 en juillet 1924. Celles des Etats-Unis ont été de \$57,307,796 en juillet 1926 au lieu de \$52,258,765 en juillet 1925 et \$45,167,559 en juillet 1924. Le total des importations des douze mois terminés avec juillet 1926 est de \$969,291,231, au lieu de \$817,683,042 pour la période correspondante de 1925, et de \$850,472,013 pour celle de 1924.

La valeur des exportations de produits canadiens est de \$110,325,650 en juillet 1926, au lieu de \$101,678,787 en juillet 1925 et de \$87,059,218 en juillet 1924. Les exportations au Royaume-Uni ont atteint une valeur de \$39,619,445 en juillet 1926, au lieu de \$42,238,466 en juillet 1925 et de \$31,485,721 en juillet 1924. Les exportations aux Etats-Unis ont été de \$40,733,728 en juillet 1926, au lieu de \$37,531,882 en juillet 1925 et de \$36,069,863 en juillet 1924. La valeur totale des exportations pour les douze mois terminés avec juillet 1926 a été de \$1,343,968,818 au lieu de \$1,093,165,663 pour la période correspondante de 1925 et de \$1,066,305,260 pour celle de 1924.

Le mois de juillet se solde par une balance commerciale de \$21,720,739 et les douze mois terminés avec juillet 1926 par une balance favorable de \$374,677,587.

La situation économique canadienne

La Banque Canadienne Nationale, née récemment de la fusion de la Banque d'Hochelega et de la Banque Nationale de Québec, vient de prendre une initiative nouvelle intéressante en publiant un bulletin mensuel destiné à faire mieux connaître le Canada et les progrès qu'il fait chaque jour au point de vue économique. Nous venons de recevoir le premier exemplaire de cette feuille et y trouvons sur la situation économique générale du pays les informations que nous reproduisons plus loin. Nous remarquons en outre dans ce premier numéro une énergique mise en garde contre les facilités avec lesquelles le public local se laisse prendre aux

entreprises hasardeuses, voire même frauduleuses, auxquelles on cherche à l'intéresser financièrement : ces bons conseils aux lecteurs et clients de la banque venant après ceux du Ministère des Mines de la province de Québec dont nous avons parlé dans notre dernier Bulletin Mensuel semblent de nature à attirer l'attention sur un véritable défaut de la population canadienne, défaut trop souvent mis à profit par des hommes d'affaires peu consciencieux.

Nous croyons intéressant de reproduire également ci-dessous ces lignes de notre nouveau confrère :

" LA SITUATION ECONOMIQUE.—La situation économique du Canada est maintenant plus satisfaisante qu'elle n'avait été depuis longtemps. Sans doute, notre pays a connu, à la suite de la guerre, une plus grande activité ; mais comme elle était en partie provoquée par la spéculation et entretenue par l'inflation, elle aboutit à une réaction qui déprima profondément le commerce et l'industrie. Depuis deux ou trois ans, les affaires sortent graduellement du marasme, et la lenteur même de ce relèvement est le gage d'une saine prospérité.

" Les préoccupations se concentrent en ce moment sur la moisson. Les rapports communiqués au ministère provincial de l'Agriculture indiquent que, dans presque toutes les régions de la province de Québec, la récolte sera beaucoup meilleure que l'an dernier ; on signale particulièrement une bonne moisson de foin, de céréales, de fruits et de légumes. On sait que, du 30 juin au 15 août, les estimations officielles de la récolte de blé dans l'Ouest avaient été réduites. La température ayant été beaucoup plus favorable depuis, on prévoit maintenant que la moisson de cette année, d'une qualité supérieure à celle de l'an dernier, ne lui sera peut-être pas inférieure sous le rapport du volume. Les autres grandes cultures de céréales promettent aussi un bon rendement.

" Stimulée par la baisse des matériaux, dont les prix moyens ont suivi depuis 1920 une courbe descendante presque ininterrompue, l'industrie du bâtiment, malgré le léger déclin saisonnier qu'on a pu observer en août, a pris au cours des huit premiers mois de cette année une ampleur sans précédent. La destination des constructions nouvelles a été la suivante : locaux commerciaux, 31.4% ; habitations, 28.9 ; travaux publics et ouvrages d'art, 21.3 ; usines et fabriques, 18.4. Si les locaux commerciaux tiennent la tête, la construction de nouvelles usines et fabriques a pris une importance qui n'a jamais été égalée pendant la période de janvier-août. Cette situation montre clairement que nous sommes en présence d'une reprise industrielle et commerciale. La répartition géographique des nouvelles constructions indique que le regain d'activité est général, sauf dans les Provinces Maritimes dont on connaît les difficultés économiques : Québec, 39.4% ; Ontario, 35.4 ; Provinces de l'Ouest, 14.4 (soit \$37,309,900 près du double des chiffres de 1925) ; Colombie Britannique 8.4 ; Provinces Maritimes, 2.4.

“ L'Office fédéral de la statistique, qui a relevé depuis novembre 1925 un accroissement constant du volume de la production industrielle, établit au mois de juin — dernier mois sur lequel il ait des données complètes — son indice à 152, à comparer à 124 en juin 1925. (Les indices ou nombres indices — en anglais, Index Numbers — sont de simples termes de comparaison. L'Office fédéral de la statistique a calculé le volume de la production industrielle pendant la période 1919-1924 et a attribué arbitrairement le nombre de 100 à la moyenne mensuelle de la production pendant ces six ans. Il compare à cette moyenne le volume de la production de chaque mois et il le désigne par le nombre proportionnel. Pour la situation du travail, l'Office de la statistique a pris pour base, 100, le nombre d'ouvriers et employés au travail au mois de janvier 1920). L'exploitation forestière s'est sensiblement accélérée, le rendement, d'après l'indice de l'Office de la statistique, ayant passé de 137 en juin 1925 à 159 en juin dernier. Cette expansion se poursuivra vraisemblablement puisqu'elle tient surtout au développement de l'industrie des pâtes et papiers, en pleine prospérité. L'industrie du fer et de l'acier est en meilleure posture qu'il y a un an, grâce aux commandes des chemins de fer, des entrepreneurs et des constructeurs d'automobiles et d'outillage agricole. L'automobile, le caoutchouc et les huiles ont beaucoup accru leur production. L'industrie textile a bénéficié d'une appréciable augmentation de la demande, et si l'instabilité des prix a restreint ses courants d'affaires, elle a trouvé quelques compensations dans la baisse des matières premières.

“ La situation du travail continue de s'améliorer. L'indice de l'Office de la statistique, qui porte sur 5,864 maisons fournissant du travail à 854,604 ouvriers et employés, s'est élevé de nouveau de 103.7 en juillet à 104.2 en août, bien qu'il n'englobe pas la main-d'œuvre agricole. Pour faire voir l'importance des progrès accomplis, il suffit d'indiquer que cet indice était à 96.3 en août 1925 et à 94.7 au début du même mois en 1924. L'augmentation du nombre des hommes au travail a été générale dans l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les services publics, les transports et communications.

“ GAGNER ET CONSERVER.—Il est encore plus difficile de conserver son argent que de le gagner, dit-on. Si cette vérité élémentaire n'est guère contestée, il se trouve toujours des gens qui ne l'apprendront jamais qu'à leurs dépens. Pays riche en plein développement, le Canada offre à l'homme intelligent, actif et économe de multiples occasions d'acquérir une modeste aisance. Mais plusieurs ne s'en contentent pas ; à peine ont-ils accumulé quelques économies, que l'ambition les prend de s'enrichir rapidement. Ils assument alors des risques sans rapport avec leurs ressources et, la plupart du temps, perdent le plus clair de leur avoir. Si l'on connaissait l'importance des sommes qui s'engloutissent chaque année dans des entreprises frauduleuses ou hasardeuses, on y regarderait à deux fois avant de s'en-

gager. Ce serait la plus éloquente mise en garde. Mais celui qui se laisse prendre ne raconte pas volontiers sa mésaventure.

“ Au Canada, et dans quelques Etats de la République voisine, on a tenté de protéger le public, mais l'efficacité des mesures législatives est très restreinte : la meilleure loi ne rendra jamais les hommes prudents et avisés. En matière de placement, chacun doit s'en rapporter à son jugement ou à celui d'un conseiller compétent et désintéressé. Bien souvent, le simple bon sens suffit. Une affaire véreuse se reconnaît d'habitude à ce que “ c'est trop beau pour être vrai.”

“ Il ne suffit pas d'écarter les propositions louches. Bon nombre d'entreprises parfaitement honnêtes ne réussissent pas. Dans le domaine des affaires, toute initiative comporte une part d'imprévu, d'incertitude. Une entreprise qui présente de grands risques doit offrir en retour, pour que les capitaux s'y intéressent, la perspective d'un gros bénéfice. Bien entendu, chacun est libre de prendre les risques qu'il veut, mais il convient que chacun connaisse les risques qu'il prend. Or, il arrive souvent que l'épargnant se méprenne sur l'étendue du risque inhérent à une entreprise, à cause de la présence d'un homme d'affaires en vue dans le conseil d'administration ou parmi les actionnaires : il s'imagine que cet homme d'affaire possède des informations secrètes, des tuyaux et qu'il joue à coup sûr. Il semble donc que la propagande la plus efficace consisterait à dissiper cette illusion. Le capitaliste qui souscrit une somme relativement minime d'actions hautement spéculatives a sans doute quelque chance de faire une fructueuse opération, mais il n'est pas exempt du danger de perdre sa mise. Il le sait d'ailleurs mieux que personne. Seulement, comme il répartit ses risques et qu'il a le plus souvent en portefeuille des titres de tout repos, bon an, mal an, il récupère ses pertes éventuelles. Il a les moyens de prendre des risques. Tel n'est pas le cas de l'épargnant, qui joue souvent son tout, et qui serait sans doute plus prudent s'il avait moins d'illusions.”

Congrès médical

Le neuvième Congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord s'est tenu à Montréal du 21 au 24 septembre dernier : à l'élite du Corps médical local s'étaient jointes pour cette intéressante manifestation des délégations étrangères comprenant nombre de sommités médicales américaines, suisses, belges et surtout françaises.

Parmi ces dernières nous pouvons signaler : le professeur Marcel Labbé, chef de la délégation française, membre de l'Académie de Médecine ; le professeur Léon Bernard, professeur d'hygiène à la Faculté de Paris, membre de l'Académie de Médecine ; le professeur Auguste Pettit, délégué de l'Académie de Méde-

cine et de l'Institut Pasteur ; docteurs Antonin Clerc et R. Grégoire, professeurs agrégés de la Faculté de Paris, docteurs Marcel Pinard et Pierre Ameuille des Hôpitaux de Paris ; docteur René Charpentier, secrétaire et délégué de l'Association des Aliénistes et Neurologistes de langue française ; Général Sabatier, Médecin-Inspecteur du Cadre de Réserve, Directeur du Bureau d'Hygiène de la ville de Dieppe ; docteur J. B. Logre, médecin de l'infirmerie spéciale de la Préfecture de Police ; docteur Francis Bordet, chef de clinique de M. le Professeur Emile Sergent, etc...

Nombre d'études médicales et chirurgicales ont fait l'objet de rapports et de discussions au cours des séances de ce Congrès qui se tenait par sections spécialisées, tant dans les salons de l'Hôtel Windsor, siège du Congrès, que dans les Hôpitaux de Montréal. Les grandes questions d'Hygiène sociale ont été traitées de façon particulièrement intéressantes ; elles font en effet l'objet des préoccupations constantes et des initiatives les plus utiles de la part des autorités administratives et médicales de notre ville et de notre Province.

A la demande du gouvernement de Québec, les professeurs Antonin Clerc et R. Grégoire ont bien voulu donner une série de cours de perfectionnement après la fermeture du Congrès, et dans l'intérêt des jeunes médecins et chirurgiens locaux désireux de profiter du passage au milieu d'eux de ces maîtres de la science française.

La réception faite à nos compatriotes par le corps médical et la société montréalaise a été des plus brillantes et des plus cordiales. Ces occasions données à l'élite des médecins de France et du Canada de se rencontrer sur le terrain professionnel, leur permettent de se mieux connaître et apprécier, et si elles offrent un intérêt incontestable pour le Canada, elles sont en même temps précieuses pour la propagande française et les résultats d'ordre moral et économique qui en découlent inévitablement.

Nous devons donc ici nous réjouir grandement du succès toujours croissant de ces Congrès de l'Association des Médecins de langue française qui se tiennent tous les deux ans à Montréal ou à Québec.

Industrie de l'automobile

Bien que l'industrie de l'automobile au Canada n'occupe pas encore la même position, relative au commerce général du Dominion, que celle qu'elle détient aux Etats-Unis, elle est néanmoins très importante et se développe avec une rapidité remarquable. La production des automobiles est un facteur de premier ordre dans l'estimation de la situation industrielle générale. Aussi est-il encourageant de constater que cette industrie a été considérablement plus active en 1925 qu'en 1924 et que cette tendance est encore très prononcée en 1926.

En 1923, l'automobile tenait la sixième place dans les grandes activités industrielles du Dominion, et la capitalisation ainsi que la valeur de production ont augmenté depuis ce temps, cette industrie progressant continuellement. Entre les années 1920 et 1924, le capital total employé dans les manufactures d'autos au Canada, capital américain pour la plus grande partie, a passé de \$53,906,506 à \$60,766,886, et depuis 1917, ce capital a été plus que doublé. Pendant cette période, sauf deux exceptions dues aux influences d'après-guerre, l'augmentation annuelle a été constante.

Pendant l'année 1925, le Canada a produit 139,311 automobiles pour passagers et 22,075 camions. Dans ces 2 divisions, l'expansion a été considérable sur l'année 1924, alors que la production de 117,765 autos à passagers et 17,481 camions avait été enregistrée. Bien que les chiffres exacts des véhicules à moteurs enregistrés au Canada en 1925 ne soient pas encore connus, il est certain qu'ils seront très supérieurs à ceux de 1924, qui étaient de 652,121, augmentation sur 1923 de 65,271 (autos pour passagers 58,798 et camions 1,316). Les ventes signalées de machines neuves au Canada en 1924 ont été de 6,203 camions, 62,575 voitures à passagers et 16,172 chassis. Quoique le Canada se range second après les Etats-Unis dans le "per capita" des propriétaires d'automobiles, et qu'un considérable remplacement soit nécessaire tous les ans, l'industrie canadienne de l'automobile a été créée principalement en vue d'un commerce d'exportation, particulièrement en profitant des avantages du tarif préférentiel existant entre les divers pays de l'Empire Britannique.

En 1925, le Canada a exporté 16,146 camions valant \$5,250,002, en comparaison avec 12,772 valant \$4,429,161 pendant l'année précédente ; 58,005 autos à passagers valant \$27,794,884 en comparaison avec 43,883 autos valant \$22,080,232 en 1924, et des accessoires pour autos d'une valeur de \$6,372,728 comparée avec \$4,992,049 en 1924.

Les statistiques du commerce montrent que les véhicules à moteurs canadiens sont connus pratiquement dans tous les pays du monde. Des camions d'une tonne et moins, vendus dans les 10 mois finissant en janvier 1926 pour une valeur de \$4,430,313 ont été expédiés en grand nombre en Australie, ensuite aux Indes, Nouvelle-Zélande, Indes Néerlandaises, Royaume-Uni et établissements des Détroits.

Les exportations des voitures bon marché pour passagers pendant la même période se sont élevées à \$13,187,925, substantielle augmentation sur l'année précédente qui avait été de \$8,287,016. Ces autos ont été en grande partie aux Indes Anglaises, Australie, Afrique occidentale anglaise, Indes Néerlandaises, Nouvelle-Zélande et Argentine. Une marque d'autos valant entre \$500 et \$1000 a trouvé un débouché important au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande ; ces ventes ont atteint \$5,662,811 pendant une période de 10 mois. Des autos évalués à plus de \$1000 et dont l'exportation a atteint la valeur de \$4,261,010 ont été expédiées en

Nouvelle-Zélande, Allemagne, Chine et Indes Néerlandaises. Des pièces d'automobiles ont été exportées pendant les 10 mois finissant en janvier 1925 pour une valeur de \$5,541,093 comparée avec \$3,859,346 dans l'année précédente. La plus grande partie, a été en Argentine, ensuite en Australie, Brésil, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Etablissements des Détroits, Royaume-Uni et Danemark.

La Pêche à Terre-Neuve

On signalait au début de septembre, une pêche d'environ 370,000 quintaux pour la campagne de cette année à Terre-Neuve. L'an dernier, les prises se montaient à 445,000 quintaux et 364,000 en 1924.

255,000 quintaux environ avaient été livrés à St-Pierre par 32 chalutiers, dont sept avaient apporté d'Islande environ 20,000 quintaux. Huit chalutiers avaient livré 90,000 quintaux en France, et une douzaine avaient encore à bord à l'époque environ 25,000 quintaux.

Près de la moitié de cette pêche était constituée d'anons.

Les débuts de la campagne paraissent être inférieurs comme résultat à celui de l'an passé, bien que 40 chalutiers y aient pris part contre 24 l'année dernière, mais les nouvelles étaient meilleures en fin de saison. Les voiliers ont très bien réussi, et rentrent en France chargés. La pêche locale à St-Pierre a été bonne.

On signale le prix de 95 à 100 francs le quintal pour la morue du Banc.

L'exportation de la Laine

La campagne conduite par le gouvernement, les compagnies de chemin de fer et autres organisations pour le développement de l'élevage des moutons a produit de bons résultats. En 1925, le nombre de ces animaux au Canada s'est accru de 70,757 sur le chiffre de l'année précédente, une augmentation étant enregistrée dans presque toutes les provinces. Pendant la même année, la production de laine au Canada a été de 15,553,045 livres, la plus haute enregistrée depuis 1922. Maintenant les chiffres pour la dernière année fiscale de ce commerce montrent que les ventes de laine pour l'exportation ont été dépassées en volume seulement en 1920 et en valeur en 1919 et 1920.

Le total des exportations de laine du Canada dans la dernière année fiscale s'est élevé à 6,514,767 livres évaluées à \$2,342,887 comparé avec 5,625,265 livres évaluées à \$2,434,524 l'année précédente et 6,009,079 livres valant \$1,947,234 en 1923-24. Contrairement aux années précédentes, alors que le Royaume-Uni avait reçu de gros envois, les Etats-Unis ont acheté pratiquement le total de la tonte qui a été de 6,468,804 livres valant \$2,325,754 contre 4,553,166 livres valant \$1,887,791 l'année précédente. En 1925-26, le Royaume-

Uni a acheté seulement 25,221 livres valant \$7,908 comparés avec 1,045,292 livres valant \$534,984. Le seul autre bon acheteur a été Terre-Neuve, qui a pris 20,149 livres valant \$9,000 contre 26,760 livres valant \$11,723 dans l'année précédente.

On signale la réduction des importations de laine brute au Canada. Celles-ci se sont élevées pendant la dernière année fiscale à 13,449,506 livres valant \$5,669,486, chiffres comparés avec 14,362,890 livres valant \$6,867,497 pendant l'année précédente, et 19,321,730 livres valant \$6,837,781 en 1923-24.

Les plus gros achats ont été faits au Royaume-Uni et ont été réduits de 9,215,522 livres en 1923-24 à 6,681,245 livres en 1924-25 et à 5,081,522 livres l'année dernière. Les autres contrées d'origine sont : Etats-Unis, Argentine, Australie, Belgique, Indes Britanniques, Afrique-Sud, France et Nouvelle-Zélande. Cette situation révèle l'opportunité existant dans l'élevage des moutons et le développement de la production de la laine au Canada, et en addition, l'augmentation de la consommation de la laine par les manufactures locales. La "Canadian Co-operative Wool Growers" qui travaille par des efforts constants au développement de l'industrie lainière au Canada, fait remarquer que la production de la laine dans le monde est insuffisante de plusieurs millions de livres, tandis que la demande pour les lainages va toujours en augmentant d'année en année. La consommation aux Etats-Unis, s'est largement accrue et un nouveau marché pour les laines s'est développé en Orient ; les importations du Japon dans ce produit s'étant augmentées dans la proportion de 10 à cent millions de livres durant les dix dernières années. La plupart des contrées productrices de laine sont loin des grands centres de population, tandis que la situation du Canada est excellente au point de vue de sa proximité des grands marchés de consommation.

Règlements d'importation en France

Toute marchandise étrangère dont la marque ou l'étiquette est susceptible de créer l'impression qu'elle a été fabriquée en France ou qu'elle est d'origine française — que la marque de commerce ou l'étiquette ait été enregistrée ou non en France par un citoyen français ou un étranger — est sujette à la confiscation. La simple possibilité de produire une fausse impression ou un doute quant à l'origine des produits est suffisante pour justifier la confiscation ou des procédures légales si la fausse impression ou le doute est causé par une enseigne, un dessin, le nom ou la forme de l'enveloppe, l'étiquette, etc. Néanmoins, l'usage de la langue française ne constitue pas par lui-même une contravention.

La loi exige que les marchandises venant d'une localité dont le nom est identique à celui d'une localité française portent aussi le nom du pays d'origine suivi du mot "importé" en caractères français lisibles.

Cette loi s'applique également aux œuvres littéraires et aux publications de toutes sortes, qui doivent porter la mention requise aux endroits ordinaires.

Le poisson et les légumes en conserves, ainsi que les pruneaux séchés, ne peuvent être admis en France, entreposés et transportés si l'étiquette appropriée n'indique pas leur pays d'origine.

Les emblèmes de la Croix Rouge sur un fond blanc et les mots " Croix Rouge " et " Croix de Genève " ne peuvent servir de marque de commerce ou de toute autre façon sur des marchandises offertes en vente, sauf certaines exceptions.

Les boîtes contenant du fromage doivent être marquées clairement du nom du fabricant et de son adresse ainsi que de la mention " Fabriqué au Canada ". Les enveloppes de mousseline doivent en outre être tamponnées de la même façon en plusieurs endroits. Le fromage canadien importé en France tombe sous le tarif minimum, mais les exportateurs doivent joindre aux documents d'expédition ou aux factures consulaires un certificat d'origine fourni soit par un fonctionnaire français au Canada, soit par un fonctionnaire de la Douane canadienne au port d'expédition.

Nouveaux coefficients de majoration des droits de douane à l'entrée en France

Barème indiquant, par comparaison avec les coefficients proprement dits (c'est-à-dire n'ayant subi aucune majoration), les nouveaux coefficients qu'il y a lieu d'appliquer aux droits de base du tarif français, à la suite de la nouvelle majoration de 30% édictée par décret du 14 août 1926.

de base sans majoration	nouveaux majorés (Coef. de base 1.30 x 1.30)	de base sans majoration	nouveaux majorés (Coef. de base 1.30 x 1.30)	de base sans majoration	nouveaux majorés (Coef. de base 1.30 x 1.30)
"	1.7	3.1	5.2	5.3	9
1.1	1.9	3.2	5.4	5.4	9.1
1.2	2	3.3	5.6	5.5	9.3
1.3	2.2	3.4	5.7	5.6	9.5
1.4	2.4	3.5	5.9	5.7	9.6
1.5	2.5	3.6	6.1	5.8	9.8
1.6	2.7	3.7	6.3	5.9	10
1.7	2.9	3.8	6.4	6	10.1
1.8	3	3.9	6.6	6.1	10.3
1.9	3.2	4	6.8	6.4	10.8
2	3.4	4.1	6.9	6.5	11
2.05	3.5	4.2	7.1	6.7	11.3
2.1	3.5	4.3	7.3	7.3	12.3
2.2	3.7	4.4	7.4	7.6	12.5
2.3	3.9	4.5	7.6	7.7	12.8
2.4	4.1	4.6	7.8	7.8	13
2.5	4.2	4.7	7.9	8	13.5
2.6	4.4	4.8	8.1	8.6	14.5
2.7	4.6	4.9	8.3	9	15.2
2.8	4.7	5	8.5	10	16.9
2.9	4.9	5.1	8.6		
3	5.1	5.2	8.8		

Cependant, un certain nombre de produits ont été exonérés de la majoration de 30% instituée par le décret du 14 août 1926. Ce sont les suivants :

	Coefficient à appliquer
N. ex. 17 bis.—Charcuterie fabriquée : salami, mortadelle, zanponi, et cotecini	1.3
No. ex. 36.—Fromages dit : gorgonzola, reggiano, parmigiano, fontina, bel paese	2
No. 80.—Légumes secs	1.3
No. 83.—Pommes de terre	1.3
No. ex. 84.—Fruits de table frais (citrons, oranges, cédrats et leurs variétés, mandarines et chinois ; raisins de table ; pêches et abricots).....	1.3
No. ex. 85.—Fruits de table secs :	
Figues.....	2
Amandes et noisettes, noix, pistaches	1.3
No. 109.—Tabacs	
No. ex. 158.—Légumes frais	1.3
No. ex. 170.—Fleurs naturelles coupées	1.3
No. ex. 175.—Marbres :	
Sciés à moins de 16 cent	5.2
Sculptés, polis, moulurés ou autrement ouvrés	5.9
No. ex. 189.—Soufre trituré, épuré, raffiné, sublimé.....	3.9
No. 0216.—Tartrates de potasse	
No. ex. 0230.—Acide citrique cristallisé	3.1
No. ex. 461.—Papier autre que le papier dit de fantaisie, à la mécanique, pesant plus de 30 gr. par mètre carré, destiné à l'impression des journaux et des publications périodiques, ainsi qu'à l'édition ; et papier dit de fantaisie, couché en blanc, destiné aux mêmes usages ..	
No. ex. 168.—Pâtes de cellulose importées en vue de la fabrication des papiers des deux catégories ci-dessus désignées destinées aux mêmes usages	
No. 524.—Machines dynamo-électriques	6.1
No. 591.—Meubles autres qu'en bois courbé, sièges (5 positions :	
Sculptés, incrustés, marquetés, décorés de mosaïque ornés de cuivre dorés ou laqués :	
Autres.....	2.6
Canapés, bergères, etc.....	2.6
Ayant un seul motif de sculpture ou moulures.....	5.2

Cirés ou vernis.....	6.5
Autres.....	6.5
No. 592-592 bis.—Meubles autres qu'en bois courbé (toutes les positions).....	2.6
No. 612.—Chapeaux, cloches ou plateaux de paille, d'écorce, de sparte, de fibres, de palmier ou de toute autre matière végétale :	
Tressés d'une seule pièce.....	1.3
Cousus, remaillés, engrenés ou noués :	
Unis ou chinés, ni blanchis, ni teints, ni apprêtés, ni dressés, sans garnitures.....	2.6
Blanchis ou teints apprêtés ou dressés sans garniture.....	5.2
Chapeaux garnis chapelier.....	7.8
No. 626.—Chapeaux de feutre, de poils et de laine et poils :	
En cloches, y compris les chemises et les plateaux.....	3.9
Apprêtés ou dressés, ni tournurés, ni garnis..	4.9
Dressés et tournurés, non garnis.....	5.2
Dressés et garnis chapelier.....	6.5
No. 627.—Chapeaux de feutre de laine :	
En cloche, y compris les plateaux.....	3.9
Apprêtés ou dressés, ni tournurés, ni garnis..	4.9
Dressés et tournurés, non garnis.....	5.2
Dressés et garnis chapeliers.....	5.9

(Extrait des Instructions de la Direction Générale des Douanes).

Elevage des animaux à fourrure

Dans tout le Canada, particulièrement dans les provinces de l'Ouest, il existe une évidence toujours croissante de l'intérêt porté à l'industrie de l'élevage des animaux à fourrures. Du fait de la perpétuelle extension des défrichements et de l'empiètement qui en

résulte de l'agriculture sur le domaine des trappeurs, on doit prévoir une diminution dans les approvisionnements de fourrures brutes ; il y a lieu de préparer une augmentation correspondante dans la production des fourrures provenant des établissements d'élevage. Il existe un mouvement constant vers la réalisation de la prédiction de feu le Président Harding qui disait, dans un discours à Vancouver, que la production des fourrures serait exploitée comme celle du blé dans l'Ouest et du coton dans le Sud.

D'après plusieurs indications, l'élevage du castor et du rat musqué se continue vigoureusement dans l'Ouest Canadien.

Dans la vallée Columbia-Kootenay où cet élevage a été entrepris de longue date, un ancien officier de la marine britannique qui est engagé depuis 20 ans dans l'industrie des fermes pour animaux à fourrures, a récemment clôturé 70 acres de terres marécageuses dans ce territoire, y enfermant castors et rats musqués et augmentant leur nombre de sujets capturés dans le voisinage. Il est établi qu'il y a sur les deux versants de la vallée de la rivière Columbia, des milliers d'acres de terres propres à cet élevage, avec de la vase et une végétation luxuriante ; dans différentes régions de l'Ouest canadien ont été créées d'autres fermes pour l'élevage domestique du castor et du rat musqué.

L'élevage du lapin "chinchilla", une tentative nouvelle dans l'industrie des animaux à fourrures, reçoit beaucoup d'attention. Les craintes que l'on avait relativement à l'introduction de cet animal venant d'Europe au Canada, sont sans fondement. Des expériences faites avec ce petit animal, ainsi qu'avec d'autres animaux à fourrures importés, ont prouvé qu'ils pouvaient supporter un climat rigoureux, leur fourrure devenant plus fournie et plus riche dans ce pays. Récemment, un fermier de l'Ile de Vancouver, après avoir fait une période d'études de 12 mois en Angleterre sur le lapin "chinchilla" et sur l'usage de sa fourrure, a ramené avec lui 24 de ces animaux évalués à \$1,000 et les a établis sur sa terre près de Victoria.

L'utilisation toujours croissante des fourrures de lapins dans l'industrie du vêtement entraînera la possibilité d'un élevage profitable de cet animal qui est originaire de l'Ouest canadien et y existe en quantité. L'hiver dernier, on a recueilli dans ces régions et envoyé à New-York un quart de million de ces peaux de lapins qui ont été vendues 10 cents la pièce.

L'existence d'une lapinière opérée avec succès a été signalée récemment près de Lethbridge (Alberta). En plus du chinchilla, des lapins d'une autre espèce sont élevés ; leur peau devant être utilisée dans l'industrie pour imiter des fourrures rares et chères. L'établissement est très bien tenu, l'on retire profit de toutes les parties des animaux élevés : la viande est vendue sur les marchés locaux de 23 à 35 cents la livre, et une industrie de mise en conserves est en préparation. Les os et les têtes des lapins sont convertis en farine pour l'usage des volailles. La viande de vieux lapins sert à

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

AGENTS GÉNÉRAUX AU CANADA

DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

REPRESENTANTS DE LA RÉGIE FRANÇAISE

IMPORTATEURS ARTICLES DE FUMEURS
ET OBJETS DE PIÈTE.

22 ouest, rue Notre-Dame, MONTREAL.

faire des biscuits pour nourrir les renards sur les fermes d'élevage. On manufacture aussi un engrais avec les déchets.

Les Provinces Maritimes s'intéressent elles aussi à l'élevage des lapins et particulièrement des chinchillas. Récemment, les "New Brunswick Rabbitries Limited" au capital de \$5,000, ont été incorporées pour s'engager dans l'industrie du lapin dit "chinchilla", près de Fredericton. Les 60 premiers animaux ont été importés récemment d'Angleterre.

Un nouvel animal va être ajouté aux nombreuses espèces que l'on trouve déjà dans les fermes d'élevage, c'est la zibeline, et 20 couples de ces animaux arriveront de Russie en novembre, dans l'Île du Prince Edouard. Cette tentative est due aux efforts des éleveurs de renards de cette île qui sont allés en Russie à cet effet. Il y a une loi russe prohibant l'exportation de la zibeline, mais une concession a été obtenue du gouvernement moyennant un échange en renards argentés. Les renards partiront pour la Russie en novembre également, en charge d'un homme expérimenté qui apprendra aux Russes l'élevage du renard.

Les derniers encouragements officiels en faveur de l'élevage des animaux à fourrures viennent du gouvernement de la province d'Ontario. Les fermiers de cette province auront à l'avenir la permission de tendre des pièges aux animaux à fourrures en tout temps. En plus, une ferme expérimentale pour animaux à fourrures sera ouverte par le gouvernement de l'Ontario avec l'objet de fournir au public de bonnes informations pour l'extension de cette industrie.

Situation vinicole en Algérie

Alger, le 19 août 1926.

La température, qui est sensiblement au-dessous de la normale, continue à être favorable, et les vendanges commenceront vers le 20 ou 25 août dans les régions dites "Primeurs".

Le vignoble est en parfait état et promet une récolte satisfaisante mais, d'après les avis des viticulteurs, elle serait moins importante que celle de l'an dernier.

Les cours sont aujourd'hui très fermes à la suite d'achats, soutenus effectués par les commissionnaires pour le compte des grosses maisons de France. En outre, le marché a été entraîné par les maisons d'Oran, venues chez nous pour combler le déficit de la production du département d'Oran fortement atteint par le siroco (vent chaud du désert) du milieu de juillet. Cette situation anormale du département voisin ne peut qu'accentuer l'effervescence du marché et la fermeté des cours.

Cette hausse se fait sentir encore davantage sur les prix des vins logés en raison du renchérissement incessant de la futaille.

Foire-Exposition de Nice

La troisième Foire-Exposition de Nice aura lieu du 16 février au 2 mars 1927, sous le patronage des autorités administratives de la région. Elle a pour but de mettre en valeur les produits les plus variés du Sud-Est, de leur créer des débouchés nouveaux, de favoriser l'expansion de l'industrie et du commerce du pays tout entier, de provoquer des échanges entre la France, ses colonies et l'Étranger, et d'intensifier le tourisme dans cette région privilégiée.

Par la date de sa Foire et le choix de ses visiteurs, Nice constitue un centre exceptionnel d'affaires : nous tenons à la disposition des maisons et personnalités canadiennes qu'il pourrait intéresser, le Règlement général de cette Foire-Exposition de Nice.

Propositions d'Affaires

La Chambre de Commerce Française de Montréal n'engage en aucune façon sa responsabilité en communiquant les demandes de représentants ci-dessous et n'autorise personne à la donner comme références.

Demandes d'Agents ou d'Importateurs Canadiens

- 412.—Napperons stores et jetés de tables en filet brodé et en général toutes les fournitures en filet pour maisons de dentelles et d'ouvrages de dames.
- 413.—Truffes et conserves diverses.
- 414.—Biscuits.
- 415.—Raisins secs sultanines.
- 416.—Feutres pour fabriques de papiers.
- 417.—Tissus élastiques, bretelles, supports et jarretelles confectionnés.
- 418.—Bijouterie fantaisie, spécialement en argent.
- 419.—Produits chimiques pour la chaussure.
- 420.—Plumes or, porte-plumes réservoir, portemines, articles spéciaux pour primes et réclames.
- 421.—Brosses à tous usages industriels et domestiques.
- 422.—Gants en peau fantaisie.
- 423.—Chocolat.
- 424.—Articles d'étalages en cire.
- 425.—Tapis algériens.
- 426.—Tissus métal pour robes, mode et chaussures.
- 427.—Fromage de Roquefort.
- 428.—Pipes de Bruyère.
- 429.—Huiles essentielles algériennes.
- 430.—Tissus pour casquettes.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE

Président d'Honneur : Baron de Vitrolles, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

MEMBRES D'HONNEUR

M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Président de l'Union des Associations des Ecoles Supérieures de Commerce, Rédacteur au "Temps", Paris.

M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal, 19 rue Godot de Mauroy, Paris.

Général Boucher, 105 Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine

M. C. A. Chouillou, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 24, rue de Milan, Paris.

M. Yves Guyot, Ancien Ministre, 95 rue de Seine, Paris.

M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 82 Champs Elysées, Paris France.

M. Edouard Herriot, Président de la Chambre des Députés, Paris
M. André O. Honnorat, Sénateur, ancien Ministre de l'Instruction Publique, Paris.

M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal, 1, rue de la Maye, Versailles.

Alexis Muzet, Ancien Député de Paris, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3 rue des Pyramides, Paris.

M. Schwob, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

MEMBRES ACTIFS

Maurice P. Aubin, agent représentant de la maison Aubin & Reid, 275 Craig street West, Montréal.

Louis Baisez, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, agent, représentant et importateur, 45, rue St-Alexandre, Montréal.

Lucien Besnard, 11, rue St-Sacrement, Montréal.

Pierre Charton, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison Herdt et Charton, Inc., 55, McGill College Avenue, Montréal.

E. Desnoux, Directeur des Successeurs d'Albert Godde, Bedin et Cie., 64, Wellington street West, Toronto.

C. Dorlia, Importateur, 29, rue Bolivar, Paris.

Auguste Dubost, 564, rue St-André, Montréal.

Jules Duchastel de Montrouge, Ingénieur Civil, Gérant de "The Quebec Forest Industries Association, Ltd.", Dominion Building, 126 St. Peter Street, Québec.

Justin Durand, agent représentant et importateur, 122, rue Berri, Montréal.

J. I. Eddé, propriétaire Union Commerciale France-Canada, spécialités pharmaceutiques et produits français, New-Birks Bldg., Montréal.

Jacques Fichet, agent de change, 101, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

M. Ferrand, aux soins Union-Incendie, 9 Place Vendôme, Paris.

Paul Galibert, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal.

A. Gallin, Directeur de la maison Perrin Glove Co. Canada Ltd., 47, rue Mayor, Montréal.

Joseph D'Halewyn, Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurances, accident et garantie, 99, rue St-Jacques, Montréal.

Henri Jonas, Conseiller honoraire du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas & Cie, Produits Alimentaires et Essences, 173, rue St-Paul Ouest, Montréal.

M. Manoha, directeur de la Parfumerie Houbigant, Limitée, 539 West, 45th street, New York, U.S.A.

Marcel Louis, directeur de la maison Bianchini Férier (Lyon), 609, New Birks Bldg., Montréal.

Jules Matagrín, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Maison Perrin Frères, Boîte postale No 20, Grenoble (Isère).

Emile Mériot, agent commercial, 103, rue St-François Xavier, Montréal.

Paul Mériot, Secrétaire de la Maison Alphonse Racine Ltée (Tissus et Nouveautés), 60, rue St-Paul Ouest, Montréal.

Edmond Mondehard, Représentant, 1713, rue Jeanne-Mance, Montréal.

Ch. Montestruc, Gérant de la Compagnie Générale Transatlantique, 24 rue Notre Dame Ouest, Montréal.

A. de Montgaillard, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Rougier Frères, 210, rue Lemoine, Montréal.

Marcel Nougier, Directeur de l'Union Commerciale France-Canada, J. I. Eddé, New Birks Bldg., Montréal.

A. Odiou, avenue de la République, La Fleche, France.

Marcel Pasquin, sous-directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal.

H. B. de Passillé, Importateur, 204, rue Cherrier, Montréal.

A. L. Phené, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Président Olivier-Canada Ltd. (Tresses et Laizes pour chapellerie et produits d'Extrême-Orient), 76, Wellington Street West, Toronto.

Aristide Pony, Libraire, 774, rue St-André, Montréal.

Maurice J. Quedrue, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison Quedrue et Dubosq, armateurs, consignataires, exportateurs, 6 rue St-Sacrement, Montréal.

Victor Rougier, 210, rue Lemoine, Montréal.

R. de Roumefort, directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal.

E. Saint-Loup, Importateur, chambre 205, 275 Craig St. West, Montréal.

Julien Schwob, Importateur, 211 McGill Street, Montréal.

Paul Seurot, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Ingénieur en chef de la Commission des Tramways de Montréal, 84, Fort street, Montréal.

J. L. Suzanne, Villa Hélianthe, Avenue St-Jammes, Pau (Basses Pyrénées).

A. Tarut, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 120 rue St-Jacques, Montréal.

G. Vennat, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 36, rue Poquelin-Molière, Bordeaux.

Dr. Paul Villard, 17 Avenue Vendôme, Montréal.

MEMBRES ADHERENTS

AERONAUTIQUE

Office Général de l'Air, 47, rue de la Victoire, Paris.

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

Hernu-Péron & Cie, 95, rue des Marais, Paris.

E. Lacroix & Cie, Représentation, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.

Thomas Meadows & Co., 24 rue de l'Echiquier, Paris, et 26 rue St-Sacrement, Montréal (Canada).

Pitt & Scott, Limited, agents du Canadian Pacific Railway, 16 Place Vendôme, Paris.

Paul Tellier, Représentant MM. J. M. Currie & Cie., agents du Canadian Pacific, 36, rue d'Hauteville, Paris.

Thos. Trapp & Sons, Ltd., 36, Quai des Chartrons, Bordeaux.